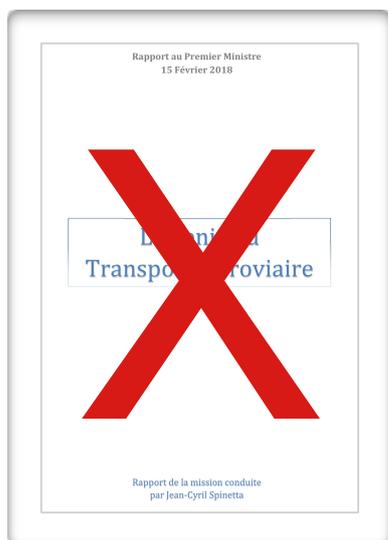


RAPPORT SPINETTA : « Avenir » du transport ferroviaire !

IL EST NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE ! REJET TOTAL !



Les 120 pages de ce rapport partent dans un premier temps de constats plus ou moins discutables, par contre les recommandations préconisées sont toutes antisociales et il est du devoir d'une Organisation Syndicale de cheminots digne de ce nom de justement défendre les intérêts matériels et moraux des cheminots et du service public républicain.

POURQUOI EST-IL ANTISOCIAL, QUELLES SONT LES CIBLES ?

LE FRET SNCF

Le tabou de la filialisation du Fret SNCF, synonyme de privatisation, est tombé !

Recommandation 17:

« *Recapitaliser et filialiser Fret SNCF, dès lors que la restructuration de l'activité aura été achevée et aura permis un retour à l'équilibre opérationnel.* »

LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DES CONTRATS DE TRAVAIL

En cas de passage à la concurrence d'une ligne TER chez un opérateur privé... La recommandation 31 prévoit ce transfert obligatoire et cela en appui avec le code du travail ! Même s'il est fait référence au statut celui-ci sera vidé de son contenu où seul resterait, et encore d'une façon hypothétique, « retraite et facilités de circulation ».

Si refus de l'agent, c'est le LICENCIEMENT !!!

Recommandation 32: « *Le refus de transfert par un agent désigné ; le refus d'un poste offert par la SNCF dans ces conditions entrainera la rupture du contrat de travail.* »

LA FERMETURE DE MILLIERS DE KILOMÈTRES DE LIGNES DE DÉSSERTES RÉGIONALES

Simplifier la fermeture des lignes dites secondaires... Ce rapport déplore la complexité et la longueur des procédures juridiques pour fermer une ligne et donc préconise des procédures simplifiées... Parallèle fait avec les réseaux allemands et britanniques dont seul un tiers est comparable ! Nous ne pouvons qu'avoir de lourdes inquiétudes sur les deux tiers du réseau restant !

EMBAUCHE SNCF

HORS STATUT

Afin de dynamiser le socle social que constitue le Statut, les nouveaux embauchés seraient de droit privé. Un précédent s'appelle France Télécom, où les personnels à statut se retrouvent mis en minorité avec leurs collègues de droit privé. Après, il est plus facile à l'entreprise de réformer !

PRIVATISATION DES TECHNICENTRES TER

La recommandation 23 prévoit la cession des ateliers de maintenance vers l'Opérateur Privé qui en ferait la demande.



DIMINUTION DES DÉSSERTES TGV (p91)

« Dans certains cas, le principe même de desserte par un TGV ne semble pas rationnel et il conviendrait d'envisager une meilleure articulation entre les services régionaux et nationaux. »

LES ÉPICS

Transformation des deux ÉPIC Réseau et Mobilités vers des sociétés nationales distinctes à capitaux publics mais comparables à des Sociétés Anonymes, qui seront soumises aux règles économiques qui peuvent amener à des situations de faillites. Gares et Connexions et ses personnels devraient rejoindre SNCF Réseau.

L'ÉPIC SNCF dit de « Tête » a un avenir très incertain ! Surtout qu'il est avancé que les personnels de la Sûreté Ferroviaire pourraient rejoindre SNCF Réseau en tant que « facilité essentielle ».

. Ce rapport est la plus grande attaque envers la SNCF depuis 1938 !

. Oui ce rapport est la pire des choses qui puisse arriver, il est ni amendable, ni négociable ; il parachève la loi d'août 2014 !

. La fédération FO Cheminots appelle à la résistance !



ENTRONS EN RÉSISTANCE !

UNITÉ SYNDICALE !

UNITÉ DES CHEMINOTS !

Cheminots
FO